



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

La bronchiolite est une infection respiratoire d'origine virale qui peut prendre des formes graves chez les bébés et les personnes âgées. Outre la vaccination des enfants en bas âge, recommandée au Luxembourg, la Haute Autorité de santé française recommande la vaccination contre la bronchiolite des personnes âgées de plus de 75 ans ainsi que des personnes âgées de plus de 65 ans, présentant des pathologies respiratoires ou cardiaques chroniques.

- J'aimerais dès lors savoir de Madame la ministre quelles sont les recommandations relatives à la bronchiolite à l'égard des personnes âgées au Luxembourg ?
- Est-ce que la vaccination contre la bronchiolite sur prescription médicale est prise en charge par la CNS et le cas échéant pour quelles personnes ?
- Au cas contraire, quelles sont les raisons du refus de prise en charge, notamment à l'égard des personnes âgées qui disposent d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député